


Département des Vosges



Mairie  
de  
**DONCIÈRES**  
88700

# MAIRIE DE DONCIÈRES

130 rue de l'église  
88700 DONCIÈRES

 03.29.65.14.96

E-Mail : [mairiedoncières@orange.fr](mailto:mairiedoncières@orange.fr)

## AVIS D’AFFICHAGE

COMMUNE DE DONCIÈRES.

### Avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de DONCIÈRES en date du 05 MAI 2025, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 2 JUIN 2025 à 9 H au 1 JUILLET 2025 à 17 H 30 inclus.

Le projet a été dispensé d'évaluation environnementale par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe).

Monsieur Goudjo Romuald GBEDEY a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy et assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur ; Monsieur François BRUNNER a été désigné Commissaire Enquêteur suppléant.

Pendant le délai susvisé :

- un dossier sera déposé à la Mairie de DONCIÈRES aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (les lundis de 14 H à 17 H 30) afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie de DONCIÈRES - lequel les annexera au registre. Toute personne pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur le site internet : <https://www.spl-xdemat.fr/xenquetes/>

- une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de DONCIÈRES :

**LUNDI 2 JUIN 2025 de 15 H à 17 H,**

**SAMEDI 14 JUIN 2025 de 10 H à 12 H,**

**MARDI 1 JUILLET 2025 de 15 H 30 à 17 H 30** afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Un mois après la fin de l'enquête, le rapport du Commissaire Enquêteur, ses conclusions et son avis seront consultables à la Mairie de DONCIÈRES pendant un an.

Le Maire, Xavier RICHARD

